

# Conseil de tutelle

Distr. GENERALE

T/PET.10/681 22 mars 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE MME DEBORAH OWEN, COORDONNATRICE DU HNRC, HIROSHIMA INTERPRETERS FOR PEACE, HIROSHIMA NUCLEAR RESOURCE CENTRE, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

HIP - HNRC HIROSHIMA INTERPRETERS FOR PEACE HIROSHIMA NUCLEAR RESOURCE CENTER

> Hiroshima-Nagasaki Peace Foundation S-Y Building 12-15 Hatchobori Naka-Ku Hiroshima City 730 Japon

> > Le 6 décembre 1987

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire général,

Veuillez trouver ci-joint une pétition concernant la situation aux Palaos (voir pièce jointe) accompagnée d'une documentation 1/ pour la séance devant avoir lieu le 6 décembre 1987.

Le HIP-HNRC n'est lié à aucun parti politique ou organisation.

T/PET.10/681 Français Page 2

La situation aux Palaos nous préoccupe vivement et nous vous prions de bien vouloir tenir dûment compte de nos vues sur cette importante question.

Veuillez agréer, etc.

La Coordonnatrice du HCR,

(Signé) Deborah OWEN

## Note

l/ La pétition et la documentation jointe se trouvent dans les dossiers du secrétariat du Conseil de tutelle et sont à la disposition des membres du Conseil qui souhaiteraient les consulter.

## Pièce jointe

#### PETITION D'HIROSHIMA

### RESPECTER LA DEMOCRATIE ET LA CONSTITUTION FAISANT DES PALAOS UNE ZONE DENUCLEARISEE

Attendu qu'Hiroshima proteste depuis 1945 contre toute prolifération du danger nucléaire,

Attendu que nous appelons respectueusement votre attention sur la grave situation existant dans la République des Palaos,

Nous affirmons notre soutien à la lutte que mène le peuple des Palaos pour conserver ses droits inscrits dans la Constitution et son patrimoine.

Nous condamnons les dispositions de l'Accord de libre association ayant trait au statut militaire et à la compétence territoriale exclusive qui permettrait l'introduction de matériaux nucléaires dans le territoire et la mise en place d'installations militaires étrangères.

Nous nous élevons contre le processus de ratification de l'Accord de libre association conclu entre les Etats-Unis et les Palaos qui ne tient aucun compte de l'opposition du peuple des Palaos exprimée à maintes reprises. Nous condamnons en particulier le référendum du 4 août 1987 visant à modifier la Constitution qui est contraire aux procédures prévues en la matière par ladite constitution.

Nous déplorons l'assassinat le 8 septembre 1987 du père de deux défenseurs de la Constitution, MM. Roman Bedor et Bernie Keldermans, perpétré pour des raisons politiques.

Nous prenons acte du fait qu'en raison de ces violences et pratiques d'intimidation, les défenseurs de la Constitution ont dû renoncer à intenter des actions en justice à la suite du référendum d'août 1987. Il est toutefois toujours possible de saisir les tribunaux mais les Palaosiens redoutent que de telles procédures entraînent de nouvelles violences.

Nous demandons instamment que le Congrès des Etats-Unis n'approuve pas l'Accord de libre association avant qu'il n'ait été statué sur ces actions en justice et que toutes les questions juridiques en suspens n'aient été réglées. En outre, nous demandons instamment que les Etats-Unis s'acquittent des obligations contractées aux termes de l'Accord de tutelle en assurant le développement politique et économique des Palaos de manière à permettre au Territoire d'accéder à l'autonomie et à une réelle indépendance.

Le 6 décembre 1987 [54 signatures]  $\underline{1}$ 

## <u>Note</u>

 $\underline{1}$ / La liste des 54 noms et adresses se trouve dans les dossiers du secrétariat du Conseil de tutelle et est à la disposition des membres du Conseil qui souhaiteraient la consulter.